

L'idée d'une « opinion européenne »

LA NOTION D'« OPINION EUROPÉENNE » soulève de nombreuses difficultés. On peut en recenser au moins trois, qui sont fondamentales. En premier lieu, la notion d'opinion européenne relève des formes collectives d'opinion. Depuis toujours, les sciences sociales peinent à saisir et à comprendre de tels phénomènes sociaux lorsqu'ils ne prennent pas la forme de mobilisations collectives, comme en témoignent particulièrement les grandes incertitudes théoriques et empiriques suscitées par le concept d'opinion publique. En second lieu, la notion d'opinion européenne présume la possibilité de repérer une opinion propre aux Européens. Cela suppose d'être capable de définir un espace social commun qui serait spécifique en raison de son caractère « européen ». Enfin, l'idée d'une opinion européenne suppose la possibilité d'en appréhender la consistance, de saisir les formes sous lesquelles elle peut être reconnue comme un fait social. Pour autant, l'hypothèse de phénomènes européens d'opinion ne saurait se limiter au recensement de comportements sociaux répandus ou à la description de préférences et de croyances dont l'existence serait le simple fait d'une commune socialisation, de schémas culturels partagés au-delà des frontières nationales. L'idée d'une « opinion européenne » n'est que partiellement validée par une sociographie des phénomènes européens d'opinion. L'épreuve de sa consistance suppose également la possibilité de repérer des manifestations publiques d'une opinion commune aux Européens¹.

1. Comme la notion d'« opinion publique », l'idée d'une « opinion publique européenne » est fortement contestée et, naturellement, plus particulièrement par les chercheurs qui

La circonscription d'un espace politique européen : l'Union européenne

L'idée d'une opinion européenne se fonde d'abord sur l'hypothèse qu'il existe un espace européen spécifique, que l'on peut distinguer d'un environnement plus large, et qui est en mesure de déterminer des phénomènes particuliers d'opinions collectives en raison de son organisation institutionnelle. La spécificité de cet espace doit être suffisamment forte pour être susceptible de déterminer des phénomènes de préférences collectives qui, d'une part, pourraient être repérés ou se manifester et, d'autre part, dont les traits particuliers pourraient être attribués aux caractéristiques de l'espace lui-même. On peut, certes, entendre l'idée d'un « espace européen » en un sens historico-culturel, jusqu'à prétendre en définir précisément les contours par le recours à la géographie. On peut reconnaître l'importance des effets de la géographie et de l'histoire sur la formation de représentations collectives ou, plus largement, sur l'émergence de traits culturels communs à une pluralité de sociétés humaines. Des éléments religieux – le judéo-christianisme –, philosophiques – l'humanisme ou l'individualisme –, politiques – le parlementarisme –, ou économiques – le capitalisme –, sont quelques exemples que l'on pourrait convoquer à l'appui d'une thèse conduisant à penser qu'il existe une forme « européenne » de civilisation, le critère de vérification pouvant être que les différences relevées à l'intérieur de l'espace européen entre les sociétés humaines qui le composent sont moins grandes que les différences relevées entre l'ensemble européen et le reste du monde. En même temps, une approche culturaliste rend parfois difficile la distinction entre un modèle « européen » et un modèle « occidental », au moins en raison de la diffusion du modèle européen à d'autres ensembles géographiques et humains, notamment par le biais de la colonisation, des mouvements d'émigration, des flux de population, des échanges économiques, culturels et sociaux. Du point de vue des représentations collectives et des mentalités, de nombreux points communs réunissent en un même ensemble les sociétés européennes et les sociétés américaine (États-Unis), canadienne, australienne ou néo-zélandaise.

reprennent la critique adressée par Bourdieu à l'idée d'« opinion publique ». Cf. Jean-Baptiste Legavre, « Opinion publique européenne », in Yves Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, p. 491-494.

L'hypothèse d'une opinion européenne ne saurait se fonder exclusivement sur le constat qu'il existe des éléments géographiques, historiques et culturels communs à un ensemble de sociétés formant l'espace européen. La spécificité d'une entité européenne est devenue plus consistante depuis la formation de ce que l'on nommera un mouvement unioniste européen. Celui-ci a longtemps été un objet de spéculation politique et philosophique, dès l'émergence des nationalismes européens, au milieu du 19^e siècle, jusqu'aux lendemains de la première guerre mondiale. Il a ensuite été inscrit dans les faits aux lendemains de la seconde guerre mondiale. La naissance d'une « union européenne » donnera lieu à la création d'un nombre croissant d'institutions, celles-ci étant communes à un nombre croissant de pays, depuis l'association de six pays, en 1957, jusqu'à l'expansion à 25 pays, le 1^{er} mai 2004. Ce phénomène historique sans précédent permet de retenir une définition politique de l'espace européen pertinent. La référence à une opinion européenne doit être articulée à l'ensemble nommé « Union européenne ». La définition de l'« européen » par le fait « unioniste » peut être assimilée à une définition politique, plus que géographique, même si elle ne peut être sans relation avec la question de l'espace, du territoire concerné et donc des limites proprement géographiques de la sphère européenne considérée. Quoi qu'il en soit, ces limites géographiques sont fondées sur des décisions politiques. Par conséquent, il existe des pays membres et des pays non membres qui appartiennent au même espace – ce dont témoignent, à titre d'exemple, l'absence de la Norvège et la présence de Chypre. C'est parce qu'elle représente un espace politiquement circonscrit que l'« Union européenne » devient un espace pertinent pour fonder la thèse d'une opinion européenne. Au-delà des traits culturels communs que l'on doit à l'histoire, les Européens membres de l'Union ont en partage un ensemble d'institutions se superposant aux institutions nationales de chacun des États dont ils sont les ressortissants : un Parlement commun, élu au suffrage universel direct depuis 1979 ; une citoyenneté européenne ouvrant sur un droit de vote et d'éligibilité partiellement détaché de la nationalité mais limité aux ressortissants européens – à la différence des régimes de droit de vote pour les non-nationaux que l'on peut répertorier à travers le monde – ; une monnaie unique, certes commune à seulement 12 des 25 États membres, mais qui n'en est pas moins devenue la « monnaie européenne », en Europe et dans le monde ; une production abondante de normes communes

supérieures aux droits nationaux ; des institutions régulatrices, telles que la Commission, le Conseil des ministres ou le Conseil européen ; un budget propre ; une capacité à produire des politiques publiques sectorielles, etc. Parfois inconnues des Européens eux-mêmes, souvent méconnues, mais aussi, quelques fois encore, clairement repérées – c'est le cas du Parlement européen –, ces institutions ont peu à peu fait émerger, en un demi-siècle, un système politique européen original, contribuant à l'émergence d'un espace public commun. C'est dans ce cadre qu'il convient de poser la question de l'opinion européenne.

Les deux régimes de spécificité de l'opinion européenne

L'idée d'une opinion européenne suppose qu'il existe des opinions communes aux Européens à l'intérieur d'un espace politiquement ordonné qui est l'Union européenne. Mais une opinion pourrait se révéler commune aux Européens tout en étant partagée par des non-Européens. Il faudrait alors parler d'opinion supranationale, voire mondiale. Ceci conduit à distinguer deux régimes différents de spécificité attachés à l'idée d'opinion européenne : le premier est déterminé par l'existence d'un enjeu proprement européen, le second est déterminé par l'existence d'un point de vue proprement européen concernant un enjeu qui n'est cependant pas exclusivement européen.

Le premier régime de spécificité reflète la particularité des enjeux. Ainsi, si l'on peut mesurer l'opinion des Européens vis-à-vis de la monnaie unique, on ne saurait oublier que la nature « européenne » de cette opinion collective est directement le résultat de la nature européenne de l'objet suscitant l'opinion. L'Euro est une institution générée par l'organisation d'un espace européen, lui-même produit par la dynamique unioniste. Ici, l'Euro devient le point d'appui ou le réflecteur d'une opinion collective qu'il est possible de qualifier d'« européenne », parce qu'il est lui-même un objet proprement européen. Le second régime de spécificité souligne la singularité d'un point de vue européen à propos d'enjeux qui ne sont pourtant pas propres aux Européens. Si ce second régime de spécificité permet de vérifier l'existence de phénomènes européens d'opinions, il implique de recourir au comparatisme, mettant en relation des opinions européennes avec des opinions non-européennes. Cela implique conséquemment l'existence d'enjeux dont

on peut considérer à la fois qu'ils débordent l'espace européen retenu et qu'ils sont suffisamment importants pour susciter l'expression ou permettre la mesure de préférences collectives européennes et extra-européennes. C'est pourquoi il devient utile d'étudier les phénomènes d'opinion engendrés par les grandes crises internationales, dont la crise irakienne est l'archétype le plus récent, ou encore la manière dont s'ordonnent les points de vue concernant les grandes questions fondamentales portant, par exemple, sur les performances de l'économie de marché, les effets de la mondialisation ou bien encore les questions offrant un point d'appui particulier à la manifestation de clivages, parce que les jugements qu'elles suscitent condensent des systèmes de valeurs : la tolérance à l'égard de l'homosexualité, le statut de la femme, le degré de préoccupation pour l'environnement, la relation entre la religion et l'État, etc.

Une enquête réalisée en juin 2003 dans le cadre du programme *Transatlantic Trends*² permettait ainsi non seulement de repérer l'existence d'une opinion européenne distincte de l'opinion d'un ensemble comparable, en l'occurrence les États-Unis, mais également de mettre au jour la perception de cette différence par les personnes interrogées, des deux côtés de l'Atlantique. La question posée cherchait à savoir si les Européens et les Américains estimaient avoir des valeurs culturelles et sociales différentes. Il faut certainement relativiser le clivage relevé par le moment de l'enquête, réalisée à la suite de l'intervention militaire américaine en Irak, mais l'ampleur des résultats permet d'accorder à de telles données un minimum de crédit.

On dira donc d'une opinion qu'elle est « européenne » si elle est à la fois commune aux Européens et, peu ou prou, le propre des Européens – soit parce que la question suscitant l'expression d'une « opinion » ne fait pas sens en dehors de l'Union, soit parce que l'opinion des Européens apparaît suffisamment spécifique.

2. Cf. www.transatlantictrends.org/.

Européens et Américains estiment avoir des valeurs différentes (juin 2003)

Les Européens et les Américains ont des valeurs culturelles et sociales différentes (en %)									
	Grande-Bretagne	France	Allemagne	Pays-Bas	Italie	Pologne	Portugal	Europe	États-Unis
Tout à fait d'accord	45	49	36	40	35	37	47	40	46
Plutôt d'accord	37	36	43	47	38	35	33	39	37
Total « d'accord »	82	85	79	87	73	72	80	79	83
Plutôt pas d'accord	10	9	14	9	15	14	6	12	10
Pas d'accord du tout	5	5	5	2	8	4	5	5	4
Total « pas d'accord »	15	14	19	11	23	18	11	17	14
Ne sait pas / refus de répondre	3	1	2	2	4	10	9	4	3

Source : Transatlantic Trends. Enquête réalisée du 10 au 25 juin 2003 par TNS Sofres, auprès d'un échantillon de 1000 répondants par pays, représentatif de la population nationale âgée de 18 ans et plus. Recueillement des données en face-à-face en Pologne, par téléphone pour les autres pays (www.transatlantictrends.org/).

L'opinion européenne : une existence inféodée aux sondages

L'idée d'une opinion européenne doit subir une double vérification, l'une montrant l'existence d'un point de vue commun aux Européens, l'autre montrant la spécificité du point de vue européen dans le monde. Pour opérer de telles vérifications, il n'y pas d'autres possibilités que le recours aux outils quantitatifs tels que les enquêtes d'opinion par sondages. Deux types d'outils différents sont nécessaires : le premier doit permettre de connaître l'opinion dominante parmi les Européens, le second doit permettre d'évaluer la singularité de l'opinion européenne par rapport à des opinions collectives extra-européennes. Les enquêtes menées depuis trente ans par l'Eurobaromètre produisent des données très abondantes³, et donc précieuses, fournissant le premier type d'informations, c'est-à-dire une série de mesures sur les opinions dominantes à l'intérieur de

3. Cf. http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm.

l'espace européen institutionnel (l'UE). L'intérêt des enquêtes conduites dans le cadre de l'Eurobaromètre ne fait guère de doute et ce d'autant moins que la réalisation d'études quantitatives régulières concernant un nombre aussi important de pays entraîne des coûts, lesquels débouchent sur une raréfaction de l'offre d'information en ce domaine. En raison de ces coûts, aujourd'hui, la mesure de l'opinion européenne dépend largement de cet instrument, l'Eurobaromètre, lequel est placé sous l'autorité de la Commission européenne, et plus précisément sous celle de la direction « Relations institutionnelles et stratégie de communication ». Par le statut de l'outil, la production des données de l'Eurobaromètre participe à la fois d'une logique d'expertise, permettant d'éclairer la Commission sur l'état de l'opinion, et d'une logique de communication, permettant à la Commission de favoriser la justification de ses décisions. Ainsi, assimiler l'Eurobaromètre à un dispositif politique ne remet pas en cause la qualité et l'intérêt des données produites. Si cela peut appeler une certaine prudence des utilisateurs, celle-ci est toujours nécessaire lorsqu'il s'agit d'enquêtes d'opinion, qu'elles soient nationales ou transnationales, prises en charge par une institution publique ou par un organisme émanant de la société civile⁴.

Les informations du second type doivent permettre d'évaluer la singularité de l'opinion européenne par rapport à des opinions collectives extra-européennes. De telles informations peuvent être recueillies auprès d'instituts privés réalisant de vastes études internationales, à la demande de clients particuliers, tels des organes de presse ou des fondations soutenant des programmes d'expertise. Les grands instituts d'études privés sont parfois sollicités pour conduire des enquêtes couvrant plusieurs pays européens, un ensemble de pays membres de l'Union ou encore des pays extérieurs à l'Union, voire à l'espace européen. Le réseau Gallup, le groupe Taylor Nelson Sofres ou le groupe Ipsos, par exemple, réalisent de telles études⁵. D'autres programmes d'étude enrichissent les données disponibles, tel que le Pew Global Attitudes Project, présidé par Madeleine K. Albright, et lancé en 2001, pour mesurer l'impact de la globalisa-

4. Sur ce point, cf. ma contribution : « L'Eurobaromètre et la recherche en science politique », in Bruno Cautrès et Pierre Bréchon (dirs.), *Les enquêtes Eurobaromètres. Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 42 et suiv.

5. Cf. par exemple la grande enquête réalisée en avril 2005 par le groupe TNS-Sofres pour EURO RSCG auprès de dix pays membres de l'Union sur le thème : « Les valeurs européennes » (www.tns-sofres.com).

tion, de la modernisation, des transformations culturelles et technologiques et du « 11 septembre » sur les valeurs et les attitudes dans le monde⁶. L'étude Transatlantic Trends, soutenue par le German Marshall Fund, la Compagnie Di San Paolo et la Luso-American Foundation, est particulièrement précieuse parce qu'elle est dédiée aux représentations croisées entre l'Union européenne et les États-Unis. On peut encore puiser dans les données de l'enquête European Values Survey qui n'est pas précisément consacrée à la mesure des opinions, puisqu'elle s'inscrit dans une problématique plus fondamentale de recherche sur les valeurs, mais qui n'en constitue pas moins une mine d'informations particulièrement pertinentes⁷.

Dans tous ces cas, l'opinion européenne est recueillie par sondages. Elle est donc une moyenne des résultats obtenus dans chacun des pays étudiés pondérée par le poids démographique de chacune des populations nationales dans la population totale de l'ensemble retenu. Les résultats montrent que, la plupart du temps, la variable nationale n'est pas la plus pertinente pour connaître et comprendre les opinions recueillies⁸. Pour certaines questions, il est possible d'enregistrer quelque particularité. Lors de la préparation du passage à l'euro, l'attachement des Allemands à leur monnaie nationale apparaissait plus fort que celui des Italiens ou des Grecs ; de même, lorsqu'une question met en jeu le couple « Europe des nations » contre « Europe fédérale », une plus forte disposition à l'option « nationaliste » ressort en Grande-Bretagne, au Danemark ou en Autriche ; au sujet de l'élargissement, les Français ont pu manifester, à un moment donné, l'opinion la moins favorable. Cependant, en dehors de ces cas particuliers, les clés de l'interprétation pertinente sont plus « sociales » que « nationales » : par exemple, l'attachement

6. <http://pewglobal.org/>.

7. Lancé à la fin des années 1970, le *European Values Survey* a donné naissance à trois grandes enquêtes. La première a été réalisée en 1981, la deuxième en 1990 et la troisième en 1999, où l'enquête fut conduite dans 43 pays européens différents, couvrant à peu près l'ensemble du continent. Cf. « Les valeurs des Européens », *Futuribles*, n° 277, juillet-août 2002. Voir notamment dans ce numéro spécial la présentation de la méthode et la description des échantillons nationaux par Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia, p. 7-9.

8. Cf. Bertrand Badie, « Comment se construit un espace européen », in Bruno Cautrès et Dominique Reynié (dirs.), *L'Opinion européenne en 2000*, Paris, Presses de Sciences Po/Fondation Robert Schuman, 2000, p. 13-16. Je me suis efforcé de proposer une analyse empirique comparant le poids relatif de la variable nationale et de la variable sociale dans les enquêtes européennes : « L'opinion européenne : esquisse d'une sociographie », in D. Reynié (dir.), *Les Européens en 2004*, Paris, Odile Jacob/Fondation Robert Schuman, 2004, p. 55-74.

à l'idée européenne est globalement d'autant plus fort que les personnes interrogées sont plus diplômées, quel que soit le pays considéré ; ou encore, si les Européens sont favorables à l'élargissement, les Européennes ont tendance à l'être moins, ici encore quel que soit le pays considéré, etc. De plus, la pertinence même de la dimension nationale peut être contestée d'un point de vue méthodologique. Les échantillons sont représentatifs de la population résidente de chacun des pays étudiés, mais il est possible que des enquêtes transnationales régionalisées fassent apparaître des phénomènes d'homogénéité territoriale, culturelle et sociale, que le cadre national interdit d'observer. En 1996, sur la base d'un effectif particulièrement important (65 000 personnes) une enquête Eurobaromètre a permis d'offrir une ventilation par région. Elle mettait alors en valeur de fortes disparités régionales à l'intérieur de certains pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Suède ou le Royaume-Uni⁹. On peut faire l'hypothèse qu'il existe une territorialisation des clivages d'opinion du type espace intérieur/espace frontalier ou encore des clivages commandés par des déterminations historiques ou culturelles dont les racines atteindraient un moment antérieur à la délimitation géographique actuelle des nations¹⁰.

Si l'emploi, l'éducation, la santé, l'environnement ou encore la sécurité constituent autant d'exemples de préoccupations communes susceptibles de donner naissance à des phénomènes d'opinions collectives, celles-ci ne sont cependant pas publiques aussi longtemps que leur existence n'est pas révélée. Des individus ignorent qu'ils partagent un point de vue si aucune institution ou aucun instrument ne permet de mettre en lumière la convergence. C'est notamment grâce aux enquêtes d'opinion, et tout autant à la publication des résultats, qu'une opinion collective peut être qualifiée d'opinion européenne. Dans les systèmes démocratiques, les sondages ne sont pas l'unique opérateur de la mise en visibilité des opinions collectives. Les médias, les manifestations, les pétitions représentent autant de passages alternatifs vers l'évidence de l'espace public. Le fait est qu'en ce qui concerne l'opinion européenne, compte tenu des contraintes qui retiennent la pleine émergence d'un espace public européen, la dépendance à l'égard des enquêtes quantitatives par sondages est presque totale.

9. Cf. Eurobaromètre-47, 1996.

10. Sur ce point, cf. plus particulièrement Louis Chauvel, « Valeurs régionales et valeurs nationales en Europe », *Futuribles*, n° 200, 1995, p. 167-200.

Or, à la différence des enquêtes d'opinions nationales, ces enquêtes internationales supposent de mobiliser des moyens importants. Ces enquêtes sont donc plus rares et il en résulte un déficit d'informations pouvant conduire à ne pas repérer certains phénomènes européens d'opinion, simplement par défaut d'enquête. Le coût et l'organisation de telles enquêtes en réservent l'usage, de fait, à quelques institutions particulièrement puissantes, tandis qu'une enquête nationale est à la portée d'une association, d'un organe de presse, d'un syndicat ou d'un parti. Ce serait une erreur de confondre la rareté de la mesure avec l'absence de phénomènes européens d'opinion, si l'on considère que la rareté de la mesure trouve sa principale cause dans les contraintes techniques liées à la conduite d'enquêtes transnationales et internationales.

L'opinion européenne : une forme non-contraignante d'opinion collective

De fait, compte tenu de l'organisation institutionnelle de l'Union, c'est principalement par le truchement des sondages que l'on peut mesurer les effets de la construction européenne sur les Européens. En effet, les conditions qui président à la discussion et à la prise de décision au sein de l'Union, qu'il s'agisse de la Commission, du Conseil des ministres ou qu'il s'agisse du Conseil européen, demeurent largement ignorées du public, trop partiellement et trop irrégulièrement relayées par les médias nationaux. L'élection d'un Parlement commun, au suffrage universel depuis 1979, n'empêche pas la fragmentation des élections européennes en une série d'élections nationales, comme le montre l'expression récurrente d'un vote sanction validant la pertinence du modèle des « élections simultanées nationales de second ordre » suscité par l'analyse de cette nouvelle consultation¹¹. Il est évident que l'organisation institutionnelle de l'Union et son mode de fonctionnement ne présentent pas les caractéristiques d'un système de communication entre les gouvernés et les gouvernants tel que l'on peut l'observer à l'échelle d'une démocratie nationale. Lorsqu'il s'agit d'apprécier la réaction des Européens aux décisions prises comme lorsqu'il s'agit de mettre en visibi-

11. Karlheinz Reif et Hermann Schmitt, « Nine Second-order National Elections: a Conceptual Framework for the Analysis of European Elections Results », *European Journal of Political Research*, 1980, n° 8, p. 3-44.

lité ces réactions, seule l'enquête d'opinion offre les conditions approchant un mécanisme régulier de communication. Mais l'ordre des opinions, à la différence de l'ordre de l'élection, n'est pas un univers nécessairement contraignant. Les opinions ne sont pas contraignantes de droit. C'est en ce sens au moins qu'elles se distinguent des votes, qui sont des décisions. Les opinions deviennent contraignantes lorsqu'elles parviennent à se constituer comme une force. Une opinion commune devient une force si elle devient visible comme opinion collective. Pour qu'une opinion soit considérée collective, il faut ou bien qu'elle émane de personnes particulièrement reconnues, c'est le modèle de la pétition signée par des personnalités, ou bien qu'elle soit présentée comme une opinion partagée par un grand nombre de personnes, c'est le modèle de l'enquête par sondage, de la pétition de masse ou encore le modèle de la manifestation de rue.

La force de l'opinion publique est d'abord une affaire de quantité, contenue dans l'idée qu'un grand nombre de personnes partage un même point de vue. Pour qu'une opinion puisse apparaître partagée par un grand nombre de personnes, il faut qu'elle puisse accéder, comme telle, à la visibilité. Ceci suppose un espace public des opinions, c'est-à-dire un espace de visibilité des phénomènes d'opinions collectives. Si chacune des démocraties électorales composant l'Union européenne s'est familiarisée avec les phénomènes d'opinion, que les gouvernants peuvent se trouver contraints de prendre en considération, en l'état actuel des choses, la constitution de l'espace public européen rend difficile l'émergence régulière d'une opinion publique européenne. Le fait que les résultats d'enquêtes transnationales soient méconnus du grand public et faiblement utilisés par les médiateurs appartenant à la classe politique (gouvernants, élus) ou à la société civile (journalistes, syndicalistes, experts, enseignants), malgré quelques progrès récents¹², limite les effets de contrainte politique attachés aux phénomènes d'opinion. L'opinion européenne révèle la nature asymétrique de la relation que l'Union

12. Si les chercheurs utilisent depuis le début, 1973, les données de l'Eurobaromètre, les journalistes les ont longtemps ignorées. L'intérêt croissant des médias et de nombreux acteurs de la société civile pour les enquêtes Eurobaromètre peut se lire dans les progrès importants consentis par l'institution européenne pour faciliter l'accès du public aux résultats de ses enquêtes. L'utilisation des ventilations détaillées d'une enquête obéit à une procédure qui en réserve l'accès aux chercheurs et, plus largement, aux professionnels des études d'opinion. En revanche, les résultats d'ensemble sont désormais rapidement et aisément disponibles sur le site de l'Eurobaromètre. Les médias ont pris l'habitude d'en rendre compte régulièrement.

entretient avec les Européens : c'est une sorte de relation à sens unique, dans laquelle les gouvernants peuvent connaître l'opinion des Européens, voire, grâce à l'Eurobaromètre, en suivre l'évolution mois après mois, tandis qu'il n'est pas donné aux Européens d'en connaître les résultats, ni même le plus souvent de connaître l'existence de la convergences de leurs préférences ou plus simplement de leurs points de vue.

Compte tenu du fait que les mouvements d'opinions qui parcourent les sociétés européennes sont pour la plupart invisibles, ils ne peuvent influencer les institutions européennes et la construction de l'Union, pas même sous la forme d'une référence commune, permettant par exemple d'adresser aux gouvernants une demande publique de justification appelée par une décision particulière. La rareté de la mesure et la faible visibilité des résultats ne sont pas les seules causes permettant d'expliquer le caractère non-contraignant de l'opinion européenne. Ce caractère tient également à l'insensibilité relative des institutions européennes lorsqu'elles sont confrontées à l'expression d'une opinion européenne. L'insensibilité institutionnelle résulte de l'organisation et du jeu des pouvoirs dans le fonctionnement de l'Union. La faiblesse du Parlement européen, la volonté des États de conserver un poids déterminant dans la prise de décision et la fragmentation en autant d'élections nationales qu'il existe de pays membres des seules élections véritablement communes, les élections européennes, ne favorisent pas la prise en considération de l'opinion européenne. En retour, privée d'un pouvoir d'interpellation voire d'influence, l'opinion européenne est dissociée de la dynamique politique qui permettrait de lui accorder une plus grande attention.

L'émergence de mobilisations collectives européennes

L'importance des phénomènes d'opinion européenne est fortement réduite à la fois par le fait qu'ils dépendent, presque exclusivement, des enquêtes par sondages et par l'insensibilité du système institutionnel aux résultats de ces enquêtes. *A contrario*, on peut soutenir que si des conditions aussi défavorables n'empêchent cependant pas l'émergence d'un tel phénomène, il est possible de faire l'hypothèse qu'il existe comme un fait social dont la puissance pourrait se déployer davantage. En dehors de la mesure par sondages, l'expression d'une opinion européenne revêt, depuis quelques années, la forme de mobilisations collectives transnationales dans

lesquelles ont peut voir la maturation du phénomène étudié. Deux cas peuvent être évoqués. Le premier concerne les mobilisations collectives de nature associative et syndicale, le second concerne les mobilisations collectives lors de la crise irakienne.

L'europanisation de la mobilisation collective illustre la consistance des phénomènes d'opinion européenne. Grâce à des travaux récents menés en sciences sociales, on sait que, depuis une trentaine d'années, des groupes sociaux, traditionnels ou nouveaux, ont peu à peu pris en charge une extension de l'action collective à l'échelle de l'Union, sous la forme innovante de mouvements transnationaux, donnant le jour à des pratiques nouvelles, des « europrotestations » ou des « euromanifestations »¹³, des marches européennes contre le chômage et la précarité¹⁴, voire à une europanisation des syndicats¹⁵, des organisations non-gouvernementales et du mouvement associatif¹⁶. Cependant, la démarche demeure compliquée par le

-
13. Pierre Lefébure, « Euro-manif, contre-sommets et marches européennes. Bilan de l'action protestataire transnationale dans la construction européenne depuis trente ans », in B. Cautrès et D. Reynié (dirs.), *L'opinion européenne en 2002*, Paris, Presses de Sciences Po/Fondation Robert Schuman, 2002, p. 108-130.
 14. Cf. Didier Chabanet, « Chômeurs de tous les pays, unissez-vous ! Les marches contre le chômage et la précarité en Europe », in B. Cautrès et D. Reynié (dirs.), *L'opinion européenne en 2002*, *ibid.*, p. 131-151.
 15. Cf. Roland Erne, « La coopération syndicale européenne. Le cas de la fusion ABB-Alstom-Power », in *ibid.*, p. 153-186. Sur cette problématique, cf. Richard Balme, Didier Chabanet et Vincent Wright (dirs.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
 16. Cf. Les travaux de Julien Weisbein : « La question de l'espace public européen », in B. Cautrès et D. Reynié (dirs.), *L'opinion européenne en 2002*, *op. cit.*, p. 91-108 ; « Les associations et les ONG face à la conférence intergouvernementale de 1996 : naissance d'une "société civile européenne" ? », *Politique et sécurité internationales*, 4, hiver 1999, p. 6-17 ; « Construire la citoyenneté européenne ? Les contributions associatives à l'Europe politique », *La Lettre de la Maison française d'Oxford*, 12, Trinity Term, 2000, p. 55-90 ; « Le militant et l'expert. Les associations civiques face au système politique européen », *Politique européenne*, 4, printemps 2001, p. 105-118. On lira également avec profit Éric Dacheux (dir.), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003. Paul Magnette et Mario Telo ont insisté sur l'importance de ce phénomène : « Les associations de la société civile jouent un rôle fondamental dans la formation d'un espace public transnational : l'opinion publique, les mouvements culturels, sociaux et politiques contribuent à la création d'une société civile européenne, de manière formelle et informelle, en multipliant les acteurs et les instances de la démocratie supranationale » : « Les remises en cause de l'Europe politique depuis la chute du mur de Berlin : vers une démocratie supranationale et post-fédérale », in P. Magnette et M. Telo (dirs.), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 25. Cf. également É. Dacheux, *Vaincre l'indifférence. Les associations dans l'espace public européen*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

changement d'échelle, puisqu'il s'agit ici de déployer l'action collective depuis l'espace national vers l'espace européen. Le passage à la dimension transnationale augmente considérablement les coûts de mobilisation. Pour les organisations syndicales, l'europanisation d'un conflit social réclame non seulement la production d'un accord sur les modalités et les buts du mouvement, ce qui est d'autant plus ardu que les acteurs sont plus nombreux, mais aussi une logistique importante et des compétences nouvelles, notamment linguistiques¹⁷. Une euromanifestation à Bruxelles requiert une plus grande mobilisation de moyens qu'une manifestation nationale. L'affluence est souvent plus modeste et, de ce fait, l'attention publique est moins grande. La hausse des coûts de mobilisation induit des effets d'inégalité qui peuvent être dissuasifs, ce qu'illustre parfaitement le choix du site pour l'organisation d'une euromanifestation. Quel que soit le site choisi, le coût de la mobilisation est d'autant plus élevé que l'on est plus éloigné du lieu de rassemblement. Si ce problème n'est pas absolument nouveau, il devient d'autant plus aigu que la taille du territoire pertinent est plus grande. À modalités de mobilisation constantes, l'extension de l'Union peut rendre impossible l'europanisation des actions collectives. L'europanisation de l'action collective conduit donc à reconsidérer les formes et le répertoire de l'engagement public. Cette mue est peut-être en cours. Les technologies d'information et de communication y contribuent fortement.

C'est l'un des enseignements apportés par les mobilisations européennes contre l'intervention militaire en Irak. Les grands rassemblements de masse dans les villes capitales n'ont pas eu le monopole de la protestation, tandis qu'un phénomène inédit, prenant la forme d'une multiplication de micro-manifestations simultanées et décentralisées, semblait indiquer que l'inscription de telles mobilisations à l'échelle locale pouvait apporter une réponse pertinente au passage à l'échelle européenne. Les manifestations contre l'intervention militaire en Irak ont constitué un cas sans précédent dans l'histoire. Elles nous ont permis d'évaluer les contours et la fermeté de l'opinion européenne, en Europe et dans le monde, indépendamment des enquêtes par sondages dont elles demeurent encore largement dépendantes. Devenue, à proprement parler, « manifeste »,

17. Ce que décrit très bien Roland Erne dans son article : « La coopération syndicale européenne. Le cas de la fusion ABB-Alstom-Power », art. cité.

l'opinion européenne s'est imposée en 2003, pour la première fois, comme une opinion publique¹⁸.

Rappelons qu'entre le mois de janvier et le mois avril 2003, près de 3 000 manifestations ont lieu à travers le monde, rassemblant au total plus de 35 millions de manifestants dans quatre-vingt-dix pays différents¹⁹. Ces manifestants, qui défilent à un moment ou à un autre, forment ensemble la plus importante mobilisation politique jamais observée. Parmi les cinquante-huit jours de manifestations répertoriés, sept grandes journées ont marqué des pics dans cette phase historique de mobilisation collective : le 15 février, le 15 mars, le 20 mars, le 21 mars, le 22 mars, le 30 mars et le 12 avril. L'ampleur et la nature de la mobilisation peuvent être saisies en considérant le nombre de manifestants et le nombre de manifestations. L'intégration des manifestations planétaires de l'année 2003 dans une base de données permettait la description et l'analyse de cet événement. Il devenait possible de mesurer la contribution de chaque pays au succès de l'événement, en retenant pour critères le nombre de manifestations et de participants. Les données étant ensuite agrégées pour mesurer la contribution d'ensembles géopolitiques, on pouvait alors estimer la part qui revenait aux Européens dans le mouvement de protestation.

Il est apparu clairement que les plus grands rassemblements contre l'intervention américaine en Irak ont été le fait des Européens. La contribution européenne fut le plus souvent déterminante, comptant parfois même pour la quasi-totalité de l'événement. Pour illustrer ce fait, nous pouvons considérer le cas du 15 février 2003. Cette journée de mobilisation a constitué le sommet de la protestation planétaire contre l'intervention américaine en Irak. Elle fut probablement par ailleurs la plus importante mobilisation collective manifestante de l'histoire. La journée du 15 février 2003 a représenté plus du tiers de l'ensemble des manifestations

18. Cf. le texte publié dans le journal *Libération* du 1^{er} juin 2003 par Jürgen Habermas et Jacques Derrida : « Europe : plaidoyer pour une politique extérieure commune ». Dans cet article, les auteurs présentaient les grandes manifestations européennes du 15 février 2003 comme un événement « qui pourrait bien, rétrospectivement, entrer dans les livres d'histoire comme le signal attestant la naissance d'un espace public européen ». Concernant la question des effets de la crise irakienne sur l'idée d'une opinion européenne, cf. mon ouvrage *La fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 2004.

19. J'ai proposé une méthode d'évaluation de la mobilisation planétaire contre l'intervention militaire en Irak dans *La fracture occidentale...*, *ibid.* On trouvera en annexe de cet ouvrage la liste complète des manifestations recensées (p. 161-204).

qui ont eu lieu au cours de la période étudiée (36 %) et près du tiers de la participation totale (30 %) ; ce fut l'événement à la fois le plus massif et le plus diffusé, les 883 manifestations repérées ayant concerné soixante-dix-huit pays différents. Mais la journée du 15 février a surtout, et clairement, mis en lumière le poids de la contribution européenne dans la mobilisation planétaire. Plus de la moitié des manifestations ont eu lieu dans l'Union européenne et les Européens ont été de très loin les plus nombreux à défiler dans les rues de leurs villes.

Les Européens dans la manifestation planétaire du 15 février 2003

Nombre de manifestations repérées	883
Part des manifestations européennes (UE15)	57,9 %
Part des manifestations européennes (UE25)	59 %
Part des manifestations américaines (États-Unis)	21,8 %
Part des manifestations canadiennes	1,5 %
Reste du monde	10,8 %
Nombre de manifestants comptabilisés ou estimés	13 108 720
Part des Européens (UE15)	80,6 %
Part des Européens (UE25)	80,8 %
Part des manifestants Américains (États-Unis)	6,9 %
Part des manifestants Canadiens	2,6 %
Reste du monde	8,1 %

La contribution des Européens à la mobilisation collective contre l'intervention militaire en Irak peut enfin être évaluée en considérant la totalité des manifestations répertoriées sur l'ensemble de la période.

Les Européens dans la protestation planétaire du 3 janvier au 12 avril 2003

	Nombre de manifestations	Part du total en %	Nombre de manifestants	Part du total en %
UE 15	1 210	40,6	20 245 691	56,9
UE 25	1 233	41,4	20 297 091	57
États-Unis	982	29,7	2 558 320	7,2
Canada	118	3,9	898 824	2,5
Reste du monde	548	21,6	11 504 617	32,3

Le rôle joué par les Européens dans la mobilisation planétaire contre l'intervention en Irak peut également être mis en lumière en considérant l'ensemble des cinquante-huit journées de manifesta-

tions recensées. Si l'on considère le nombre des manifestations, le poids des États-Unis est important. Cependant, si l'on considère le rapport entre leur contribution au nombre de manifestations et leur contribution au nombre de manifestants, on voit apparaître une asymétrie. Près d'un tiers des rassemblements organisés ont eu lieu aux États-Unis (30 %), mais moins d'un manifestant sur dix est américain (7,2 %), signe d'une mobilisation moyenne relativement plus faible que dans l'ensemble. L'Europe se trouve dans la situation inverse, mais avec un écart moins grand. Sur l'ensemble de la période, moins de la moitié des manifestations organisées ont eu lieu en Europe (41,4 %), tandis que plus de la moitié des participants étaient Européens (57 %). On notera que, au sein de l'ensemble géographique européen, la part extérieure à l'Union est marginale, quel que soit le critère retenu. Les dix pays qui s'apprêtaient alors à rejoindre l'Union font à peine varier les résultats, mais les enquêtes d'opinion réalisées au cours de la période montraient clairement que ces Européens n'étaient pas moins hostiles à l'intervention militaire en Irak que leurs voisins.

L'étude quantitative des mobilisations collectives européennes soulève des problèmes méthodologiques plus grands que ceux que l'on rencontre habituellement dans la réalisation des enquêtes d'opinion transnationales. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'encourager l'étude des mobilisations collectives transnationales sans laquelle la consistance de l'opinion européenne demeure fragile. C'est notamment parce que les études en ce domaine sont encore trop peu nombreuses que l'idée d'une opinion européenne suscite davantage le scepticisme que l'idée d'une opinion nationale. Dans chacun des pays membres de l'Union, l'habitude est prise depuis déjà plusieurs décennies de convoquer quotidiennement l'opinion publique. L'opinion publique est devenue une figure conventionnelle de la communauté. Son évolution contribue à refléter les questions qui préoccupent une société et les clivages qui la parcourent. Aux côtés de la presse, du Parlement, des partis politiques, des syndicats et des associations, l'opinion publique participe à la représentation des gouvernés, à la formation de leurs jugements et à l'expression de leurs choix. Privés de cette image d'eux-mêmes et de la communauté qu'ils forment, dans l'Union comme dans le monde, les Européens sont consignés au national. Les transformations des formes collectives d'engagement et l'évolution des institutions euro-

péennes détermineront fortement la question de l'opinion européenne.

Professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris, chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po, Dominique Reynié est responsable de l'édition annuelle : *L'Opinion européenne*. Il a publié, entre autres, *La fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne*, Paris, La Table Ronde, 2004 ; « L'opinion publique comme ordre public », in Pierre Bréchon (dir.), *La gouvernance de l'opinion publique*, L'Harmattan, 2003 ; *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIe au XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998 ; « De la raison d'État à la politique démocratique : le gouvernement de l'opinion selon Machiavel et Botero », in Christian Lazzeri et Dominique Reynié (dirs.), *Politiques de l'intérêt*, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, 1998 ; « Opinion publique » in Philippe Raynaud et Stéphane Rials (dirs.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.

RÉSUMÉ

L'idée d'une « opinion européenne »

L'hypothèse qu'il existe des phénomènes relevant d'une « opinion européenne » s'inscrit dans une préoccupation plus large pour les formes transnationales d'expression de préférences et de mobilisations collectives. L'idée d'une « opinion européenne » suppose notamment de montrer qu'il existe un fait d'opinion reflétant une opinion dominante, à un moment donné, au sein d'un espace européen pertinent, ici assimilé à l'Union européenne, et, par ailleurs, que ce fait d'opinion est le propre des Européens. L'idée d'une « opinion européenne » n'est que partiellement validée par les instruments de mesure des phénomènes d'opinion. L'épreuve de sa consistance suppose également la possibilité de repérer des formes publiques d'expression d'une opinion collective européenne, permettant ainsi de passer d'une opinion commune aux Européens, c'est-à-dire dominante, à une opinion publique européenne, c'est-à-dire une opinion collective qui soit à la fois européenne et publiquement affirmée.

The notion of European public opinion

The idea that there is such a thing as European public opinion should be seen as part of a broader concern for transnational forms of expression of preferences and collective movements. For positing the existence of European public opinion presupposes that there exists an opinion reflecting a dominant opinion, at any given time within a relevant European space, in this case taken to be the European Union, and that this is

indeed the opinion of Europeans. As it turns out, the existence of European public opinion is only partially borne out by instruments used to measure public opinion. To test its consistency one would have to be able to identify public forms of expression of shared European opinion, thereby bridging the gap between opinion shared by Europeans, i.e. dominant opinion, and European public opinion, i.e. collective opinion that is both European and publicly expressed.